

# Les employés de l'Office européen des brevets entrent en action contre la culture de la peur

Demain midi, le jeudi 24 novembre, les employés de l'Office européen des brevets (OEB) entreront en action contre leur directeur, monsieur Battistelli. Ils bénéficient du soutien de la FNV (la confédération syndicale des Pays-Bas). Ces employés sont accablés par le joug de leur directeur depuis de nombreuses années. Sous le slogan « Genoeg is genoeg » (*trop c'est trop*), ils manifesteront demain sur la Plein 1813, la place de l'indépendance à La Haye.

Par cette manifestation, ils appellent le secrétaire d'État Martijn van Dam (Affaires économiques) à prendre des mesures contre Benoît Battistelli, qui dirige l'OEB avec une main de fer, et contre la culture de la peur que ce dernier a mis en place.

Date : jeudi 24 novembre  
Heure : 12h00  
Lieu : Plein 1813, La Haye

Le personnel de l'Office européen des brevets, une organisation européenne établie à Rijswijk, en a assez de vivre et de travailler sous le joug de ce directeur. Battistelli y règne avec une poigne de fer, et ne tolère aucune discussion ni aucune contestation. Il licencie les employés à sa guise, les remet en fonction, impose la modification des conditions de travail de façon unilatérale et démotive ainsi l'ensemble de l'organisation.

## La FNV soutient les employés

Marieke Manschot, administratrice au sein de la FNV Overheid (*pouvoir publics*) : « Il n'est tout de même pas possible que le gouvernement néerlandais autorise de tels abus sur son propre sol. Si une situation aussi intolérable s'était déroulée chez un employeur néerlandais, le monde aurait-il été assez grand pour supporter l'ampleur du tollé ? Battistelli ne peut pas se cacher derrière son immunité ». « Il est grand temps que le secrétaire d'État Van Dam intervienne et prenne la défense des employés de l'OEB. La FNV soutient fermement ces travailleurs. »

## Décision de la Cour de justice

En février de l'an dernier, la Cour de justice de La Haye avait déclaré que Battistelli devait respecter les règles, et que de tels accords étaient spécifiés dans la Convention européenne des droits de l'homme et dans les traités de l'Organisation internationale du travail (OIT). Battistelli avait toutefois objecté que cette décision n'était pas exécutoire en raison de son immunité. À cet égard, il est appuyé par l'État néerlandais, qui soutient que le système juridique du pays n'a pas le pouvoir de se prononcer à ce sujet. « Ainsi, le gouvernement néerlandais laisse exister un régime de la peur et de l'arbitraire sur ses propres terres. Cela doit cesser, et le plus rapidement possible », conclut Marieke Manschot.